

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les méthodes comptables significatives qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA
Chef de la direction
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.



Heidi Johnston, CPA, CA
Chef des finances
Fonds RBC GMA

Le 7 août 2025

États financiers intermédiaires non audités

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités par les auditeurs externes des fonds. Les auditeurs externes auditeront les états financiers annuels des fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (en milliers de dollars)
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN RBC

Le 30 juin 2025

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS				
Obligation du gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 ^{er} août 2025	29 220	29 241	29 241	
TOTAL DES OBLIGATIONS		29 241	29 241	0,4
PLACEMENTS À COURT TERME				
Acceptations bancaires et obligations bancaires				
Banque de Montréal, 4,310 %, 25 juill. 2025	20 940	20 883	20 883	
Banque de Montréal, 3,061 %, 30 juill. 2025	10 740	10 740	10 740	
Banque de Montréal, 3,990 %, 18 août 2025	29 180	29 033	29 033	
Banque de Montréal, 2,711 %, 28 août 2025	25 000	24 893	24 893	
Banque de Montréal, 2,708 %, 29 août 2025	39 650	39 478	39 478	
Banque de Montréal, 2,722 %, 3 sept. 2025	61 720	61 427	61 427	
Banque de Montréal, 2,738 %, 4 sept. 2025	46 710	46 484	46 484	
Banque de Montréal, 2,769 %, 5 sept. 2025	35 000	34 827	34 827	
Banque de Montréal, 2,758 %, 11 sept. 2025	61 000	60 670	60 670	
Banque de Montréal, 2,758 %, 16 sept. 2025	54 120	53 807	53 807	
Banque de Montréal, 3,062 %, 18 sept. 2025	48 325	48 325	48 325	
Banque de Montréal, 2,700 %, 1 ^{er} oct. 2025	46 600	46 287	46 287	
Banque de Montréal, 3,450 %, 19 nov. 2025	39 000	38 498	38 498	
Banque de Montréal, 3,031 %, 22 janv. 2026	25 000	25 000	25 000	
Banque de Montréal, 3,051 %, 27 avr. 2026	43 950	43 950	43 950	
Banque de Montréal, 2,800 %, 19 mai 2026	21 180	20 671	20 671	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,320 %, 25 juill. 2025	25 660	25 590	25 590	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,430 %, 26 août 2025	39 235	39 034	39 034	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,570 %, 17 sept. 2025	14 130	14 026	14 026	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,500 %, 29 sept. 2025	24 200	23 998	23 998	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,390 %, 3 nov. 2025	33 115	32 743	32 743	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,450 %, 5 nov. 2025	25 500	25 204	25 204	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,120 %, 6 janv. 2026	10 000	9 843	9 843	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,200 %, 9 janv. 2026	40 000	39 347	39 347	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,280 %, 13 janv. 2026	31 000	30 471	30 471	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,280 %, 14 janv. 2026	33 880	33 299	33 299	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,920 %, 6 févr. 2026	32 450	31 895	31 895	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,039 %, 9 févr. 2026	36 540	36 540	36 540	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,000 %, 13 févr. 2026	24 435	23 992	23 992	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,820 %, 6 mars 2026	31 500	30 913	30 913	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,680 %, 8 avr. 2026	73 000	71 533	71 533	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,799 %, 9 avr. 2026	24 200	23 691	23 691	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,720 %, 6 mai 2026	58 540	57 228	57 228	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,780 %, 19 mai 2026	40 820	39 846	39 846	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,799 %, 21 mai 2026	23 800	23 225	23 225	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,820 %, 5 juin 2026	33 765	32 905	32 905	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,031 %, 23 juin 2026	52 625	52 625	52 625	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,700 %, 18 sept. 2025	33 870	33 675	33 675	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,420 %, 5 nov. 2025	38 500	38 057	38 057	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,120 %, 6 janv. 2026	26 900	26 478	26 478	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,000 %, 28 janv. 2026	33 470	32 906	32 906	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,970 %, 17 févr. 2026	40 725	39 981	39 981	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,000 %, 18 févr. 2026	33 810	33 184	33 184	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,031 %, 19 mars 2026	98 700	98 700	98 700	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,750 %, 24 mars 2026	36 200	35 494	35 494	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,730 %, 20 avr. 2026	59 380	58 113	58 113	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,059 %, 1 ^{er} mai 2026	12 920	12 920	12 920	



Le 30 juin 2025

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Acceptations bancaires et obligations bancaires (suite)				
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,740 %, 6 mai 2026	20 950	20 477	20 477	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,780 %, 3 juin 2026	23 355	22 772	22 772	
Banque Nationale du Canada, 2,750 %, 24 juill. 2025	2 700	2 695	2 695	
Banque Nationale du Canada, 2,881 %, 24 juill. 2025	83 170	83 170	83 170	
Banque Nationale du Canada, 3,439 %, 22 août 2025	26 030	25 906	25 906	
Banque Nationale du Canada, 3,001 %, 20 oct. 2025	27 600	27 600	27 600	
La Banque Toronto-Dominion, 2,785 %, 21 juill. 2025	27 000	26 959	26 959	
La Banque Toronto-Dominion, 3,390 %, 24 oct. 2025	25 000	24 742	24 742	
La Banque Toronto-Dominion, 3,250 %, 16 déc. 2025	40 135	39 554	39 554	
La Banque Toronto-Dominion, 3,120 %, 20 janv. 2026	62 625	61 571	61 571	
La Banque Toronto-Dominion, 2,650 %, 30 mars 2026	36 220	35 523	35 523	
La Banque Toronto-Dominion, 2,640 %, 1 ^{er} avr. 2026	33 295	32 652	32 652	
La Banque Toronto-Dominion, 2,750 %, 22 avr. 2026	62 950	61 588	61 588	
La Banque Toronto-Dominion, 2,780 %, 23 avr. 2026	39 480	38 614	38 614	
		2 216 252	2 216 252	27,7
Billets de trésorerie				
Alectra Inc., 2,793 %, 7 juill. 2025	990	989	989	
Banner Trust, 3,479 %, 2 juill. 2025	89 395	89 387	89 387	
Banner Trust, 3,470 %, 3 juill. 2025	17 055	17 052	17 052	
Banner Trust, 3,141 %, 7 juill. 2025	47 270	47 246	47 246	
Banner Trust, 3,450 %, 9 juill. 2025	9 000	8 993	8 993	
Banner Trust, 2,849 %, 10 juill. 2025	1 750	1 749	1 749	
Banner Trust, 3,151 %, 15 juill. 2025	11 400	11 386	11 386	
Banner Trust, 2,848 %, 28 juill. 2025	10 785	10 762	10 762	
Banner Trust, 3,129 %, 6 août 2025	5 600	5 583	5 583	
Banner Trust, 3,179 %, 21 août 2025	6 820	6 790	6 790	
Banner Trust, 3,165 %, 25 août 2025	10 000	9 953	9 953	
Banner Trust, 3,171 %, 27 août 2025	7 500	7 463	7 463	
Banner Trust, 3,051 %, 3 sept. 2025	29 000	28 847	28 847	
Banner Trust, 2,849 %, 10 sept. 2025	15 500	15 415	15 415	
Banner Trust, 2,849 %, 24 sept. 2025	15 000	14 901	14 901	
Banner Trust, 2,820 %, 8 oct. 2025	11 490	11 403	11 403	
Banner Trust, 2,889 %, 22 oct. 2025	4 570	4 530	4 530	
Banner Trust, 2,889 %, 7 nov. 2025	4 325	4 281	4 281	
Banner Trust, 2,890 %, 12 nov. 2025	9 000	8 906	8 906	
Banner Trust, 2,859 %, 20 nov. 2025	2 175	2 151	2 151	
Banner Trust, 2,889 %, 5 déc. 2025	2 675	2 642	2 642	
Banner Trust, 2,901 %, 8 déc. 2025	3 115	3 076	3 076	
Banner Trust, 2,900 %, 9 déc. 2025	3 450	3 407	3 407	
Banner Trust, 2,890 %, 22 déc. 2025	6 895	6 801	6 801	
Banner Trust, 2,881 %, 23 janv. 2026	9 500	9 348	9 348	
Bay Street Funding Trust, 3,421 %, 7 juill. 2025	36 880	36 860	36 860	
Bay Street Funding Trust, 2,838 %, 16 juill. 2025	23 860	23 832	23 832	
Bay Street Funding Trust, 3,317 %, 24 juill. 2025	9 320	9 301	9 301	
Bay Street Funding Trust, 2,858 %, 28 juill. 2025	58 495	58 372	58 372	
Bay Street Funding Trust, 2,851 %, 1 ^{er} août 2025	17 555	17 513	17 513	
Bay Street Funding Trust, 2,853 %, 18 août 2025	6 435	6 411	6 411	
Bay Street Funding Trust, 3,180 %, 25 août 2025	7 000	6 967	6 967	
Bay Street Funding Trust, 2,850 %, 27 août 2025	28 925	28 797	28 797	
Bay Street Funding Trust, 3,070 %, 8 sept. 2025	21 195	21 074	21 074	
Bay Street Funding Trust, 2,941 %, 15 sept. 2025	15 000	14 909	14 909	
BCI QuadReal Realty, 2,845 %, 21 juill. 2025	22 470	22 435	22 435	
BCI QuadReal Realty, 2,841 %, 23 juill. 2025	10 780	10 762	10 762	
BCI QuadReal Realty, 2,844 %, 24 juill. 2025	7 690	7 676	7 676	
BCI QuadReal Realty, 2,849 %, 28 juill. 2025	70 425	70 277	70 277	
Canadian Master Trust, 3,109 %, 7 juill. 2025	13 079	13 072	13 072	



Le 30 juin 2025

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Billets de trésorerie (suite)				
Canadian Master Trust, 2,942 %, 22 juill. 2025	11 200	11 181	11 181	
Canadian Master Trust, 2,934 %, 24 juill. 2025	18 015	17 982	17 982	
Canadian Master Trust, 3,250 %, 29 juill. 2025	13 850	13 816	13 816	
Canadian Master Trust, 2,950 %, 15 sept. 2025	11 890	11 818	11 818	
Canadian Master Trust, 2,950 %, 22 sept. 2025	5 660	5 623	5 623	
Canadian Master Trust, 2,916 %, 26 sept. 2025	10 000	9 931	9 931	
Canadian Master Trust, 2,869 %, 4 nov. 2025	2 205	2 183	2 183	
Canadian Master Trust, 2,881 %, 28 nov. 2025	18 450	18 235	18 235	
Canadian Master Trust, 2,901 %, 18 déc. 2025	7 000	6 907	6 907	
Canadian Master Trust, 2,879 %, 19 déc. 2025	3 450	3 404	3 404	
CDP Financière Inc., 2,851 %, 6 août 2025	26 155	26 082	26 082	
CDP Financière Inc., 2,880 %, 13 août 2025	5 215	5 198	5 198	
CDP Financière Inc., 2,681 %, 9 sept. 2025	5 530	5 502	5 502	
Clarity Trust, 2,859 %, 2 juill. 2025	13 800	13 799	13 799	
Clarity Trust, 2,851 %, 7 juill. 2025	5 605	5 602	5 602	
Clarity Trust, 2,841 %, 11 juill. 2025	59 510	59 464	59 464	
Clarity Trust, 2,844 %, 21 juill. 2025	22 890	22 854	22 854	
Clarity Trust, 2,848 %, 29 août 2025	5 000	4 977	4 977	
Clarity Trust, 3,275 %, 24 sept. 2025	24 375	24 191	24 191	
Clarity Trust, 2,901 %, 26 nov. 2025	9 085	8 980	8 980	
Clarity Trust, 2,900 %, 27 nov. 2025	19 540	19 312	19 312	
Clarity Trust, 2,880 %, 22 avr. 2026	26 630	26 028	26 028	
Clarity Trust, 2,820 %, 19 mai 2026	13 800	13 466	13 466	
Clarity Trust, 2,920 %, 20 mai 2026	12 370	12 059	12 059	
Clarity Trust, 2,900 %, 27 mai 2026	8 800	8 576	8 576	
Clarity Trust, 2,900 %, 1 ^{er} juin 2026	4 000	3 897	3 897	
Clarity Trust, 2,940 %, 5 juin 2026	13 240	12 889	12 889	
Clarity Trust, 2,930 %, 10 juin 2026	19 585	19 060	19 060	
Clarity Trust, 2,950 %, 16 juin 2026	6 165	5 996	5 996	
Enbridge Gas Inc., 2,955 %, 21 juill. 2025	15 450	15 425	15 425	
Enbridge Gas Inc., 2,955 %, 22 juill. 2025	21 835	21 798	21 798	
Enbridge Gas Inc., 2,954 %, 23 juill. 2025	51 635	51 543	51 543	
FortisBC Energy Inc., 2,765 %, 3 juill. 2025	2 080	2 080	2 080	
FortisBC Energy Inc., 2,739 %, 31 juill. 2025	5 485	5 473	5 473	
Fusion Trust, 2,841 %, 11 juill. 2025	20 000	19 984	19 984	
Fusion Trust, 2,841 %, 18 juill. 2025	19 700	19 674	19 674	
Fusion Trust, 2,841 %, 23 juill. 2025	5 000	4 991	4 991	
Fusion Trust, 2,853 %, 5 août 2025	8 550	8 527	8 527	
Fusion Trust, 2,850 %, 19 août 2025	17 855	17 787	17 787	
Fusion Trust, 2,848 %, 29 août 2025	9 970	9 924	9 924	
Fusion Trust, 2,849 %, 10 sept. 2025	55 465	55 160	55 160	
Fusion Trust, 2,849 %, 17 sept. 2025	38 000	37 770	37 770	
Fusion Trust, 2,879 %, 10 oct. 2025	20 000	19 843	19 843	
Fusion Trust, 2,870 %, 23 oct. 2025	9 825	9 738	9 738	
Fusion Trust, 2,900 %, 25 nov. 2025	21 220	20 976	20 976	
Fusion Trust, 2,901 %, 26 nov. 2025	22 600	22 338	22 338	
Fusion Trust, 2,900 %, 27 nov. 2025	11 000	10 872	10 872	
Hydro Ottawa Capital Corp., 2,866 %, 17 juill. 2025	9 940	9 928	9 928	
Inter Pipeline Corridor Inc., 2,821 %, 3 juill. 2025	6 680	6 679	6 679	
Inter Pipeline Corridor Inc., 2,904 %, 7 juill. 2025	1 560	1 559	1 559	
Inter Pipeline Corridor Inc., 2,866 %, 16 juill. 2025	62 720	62 646	62 646	
Inter Pipeline Corridor Inc., 2,866 %, 17 juill. 2025	15 285	15 266	15 266	
Inter Pipeline Corridor Inc., 2,876 %, 24 juill. 2025	41 460	41 385	41 385	
Inter Pipeline Corridor Inc., 2,873 %, 28 juill. 2025	14 110	14 080	14 080	
Inter Pipeline Corridor Inc., 2,870 %, 29 juill. 2025	5 000	4 989	4 989	
Inter Pipeline Corridor Inc., 2,869 %, 5 août 2025	58 940	58 779	58 779	



Le 30 juin 2025

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Billets de trésorerie (suite)				
Inter Pipeline Corridor Inc., 2,868 %, 6 août 2025	7 410	7 389	7 389	
King Street Funding Trust, 3,421 %, 7 juill. 2025	6 315	6 312	6 312	
King Street Funding Trust, 2,838 %, 16 juill. 2025	4 370	4 365	4 365	
King Street Funding Trust, 2,912 %, 21 juill. 2025	16 000	15 975	15 975	
King Street Funding Trust, 2,959 %, 28 juill. 2025	137 850	137 550	137 550	
King Street Funding Trust, 2,849 %, 1 ^{er} août 2025	9 350	9 327	9 327	
King Street Funding Trust, 2,849 %, 14 août 2025	29 000	28 901	28 901	
King Street Funding Trust, 2,853 %, 18 août 2025	7 000	6 974	6 974	
King Street Funding Trust, 2,850 %, 20 août 2025	4 000	3 984	3 984	
King Street Funding Trust, 2,999 %, 25 août 2025	25 850	25 734	25 734	
King Street Funding Trust, 2,848 %, 29 août 2025	20 305	20 212	20 212	
King Street Funding Trust, 3,070 %, 8 sept. 2025	23 115	22 983	22 983	
King Street Funding Trust, 2,899 %, 29 sept. 2025	5 000	4 965	4 965	
Lower Mattagami Energy LP, 2,771 %, 2 juill. 2025	11 325	11 324	11 324	
Merit Trust, 3,479 %, 2 juill. 2025	29 805	29 802	29 802	
Merit Trust, 3,450 %, 7 juill. 2025	20 490	20 479	20 479	
Merit Trust, 3,450 %, 9 juill. 2025	3 895	3 892	3 892	
Merit Trust, 3,481 %, 14 juill. 2025	23 095	23 067	23 067	
Merit Trust, 3,179 %, 21 août 2025	12 295	12 241	12 241	
Merit Trust, 3,179 %, 26 août 2025	6 700	6 668	6 668	
Merit Trust, 3,171 %, 27 août 2025	19 345	19 251	19 251	
Merit Trust, 2,879 %, 2 sept. 2025	7 285	7 249	7 249	
Merit Trust, 2,881 %, 3 sept. 2025	7 500	7 463	7 463	
Merit Trust, 3,049 %, 4 sept. 2025	30 000	29 840	29 840	
Merit Trust, 2,861 %, 5 sept. 2025	37 070	36 880	36 880	
Merit Trust, 2,849 %, 10 sept. 2025	27 500	27 349	27 349	
Merit Trust, 2,890 %, 6 nov. 2025	14 100	13 959	13 959	
Merit Trust, 2,889 %, 7 nov. 2025	9 715	9 617	9 617	
Merit Trust, 2,879 %, 5 janv. 2026	34 000	33 503	33 503	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 2,919 %, 3 juill. 2025	20 170	20 167	20 167	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 2,953 %, 8 juill. 2025	47 375	47 348	47 348	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 2,921 %, 9 juill. 2025	21 690	21 676	21 676	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 2,949 %, 10 juill. 2025	21 905	21 889	21 889	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 2,953 %, 15 juill. 2025	2 215	2 212	2 212	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 2,949 %, 16 juill. 2025	10 385	10 372	10 372	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 2,949 %, 17 juill. 2025	16 300	16 279	16 279	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 2,952 %, 22 juill. 2025	1 375	1 373	1 373	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 2,951 %, 24 juill. 2025	35 000	34 935	34 935	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 2,951 %, 25 juill. 2025	29 285	29 228	29 228	
Prime Trust, 3,479 %, 3 juill. 2025	9 955	9 953	9 953	
Prime Trust, 3,479 %, 14 juill. 2025	23 115	23 087	23 087	
Prime Trust, 3,129 %, 6 août 2025	21 700	21 634	21 634	
Prime Trust, 2,839 %, 7 août 2025	2 735	2 727	2 727	
Prime Trust, 3,160 %, 12 août 2025	10 055	10 019	10 019	
Prime Trust, 3,179 %, 21 août 2025	5 635	5 610	5 610	
Prime Trust, 2,860 %, 22 août 2025	2 200	2 191	2 191	
Prime Trust, 3,165 %, 25 août 2025	9 575	9 530	9 530	
Prime Trust, 3,171 %, 27 août 2025	5 285	5 259	5 259	
Prime Trust, 2,860 %, 28 août 2025	30 390	30 253	30 253	
Prime Trust, 2,879 %, 3 sept. 2025	2 855	2 841	2 841	
Prime Trust, 2,849 %, 10 sept. 2025	9 730	9 676	9 676	
Prime Trust, 3,000 %, 11 sept. 2025	39 465	39 235	39 235	
Prime Trust, 2,849 %, 18 sept. 2025	19 455	19 336	19 336	
Prime Trust, 2,849 %, 24 sept. 2025	12 570	12 487	12 487	
Prime Trust, 2,820 %, 8 oct. 2025	21 015	20 857	20 857	
Prime Trust, 2,879 %, 2 déc. 2025	9 000	8 892	8 892	



Le 30 juin 2025

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Billets de trésorerie (suite)				
Prime Trust, 2,879 %, 3 déc. 2025	51 990	51 363	51 363	
Prime Trust, 2,889 %, 5 déc. 2025	5 400	5 334	5 334	
Prime Trust, 2,900 %, 9 déc. 2025	4 435	4 379	4 379	
Prime Trust, 2,890 %, 22 déc. 2025	12 455	12 286	12 286	
Reliant Trust, 3,479 %, 4 juill. 2025	975	975	975	
Reliant Trust, 2,849 %, 7 juill. 2025	39 000	38 982	38 982	
Reliant Trust, 3,450 %, 10 juill. 2025	14 385	14 373	14 373	
Reliant Trust, 2,848 %, 23 juill. 2025	920	918	918	
Reliant Trust, 3,160 %, 12 août 2025	33 420	33 300	33 300	
Reliant Trust, 3,179 %, 18 août 2025	8 250	8 216	8 216	
Reliant Trust, 3,179 %, 26 août 2025	1 550	1 543	1 543	
Reliant Trust, 3,171 %, 27 août 2025	40 000	39 805	39 805	
Reliant Trust, 2,860 %, 28 août 2025	5 000	4 977	4 977	
Reliant Trust, 2,879 %, 3 sept. 2025	3 000	2 985	2 985	
Reliant Trust, 2,849 %, 10 sept. 2025	9 440	9 388	9 388	
Reliant Trust, 2,851 %, 22 sept. 2025	20 500	20 368	20 368	
Reliant Trust, 2,820 %, 8 oct. 2025	8 700	8 634	8 634	
Reliant Trust, 2,879 %, 10 oct. 2025	5 825	5 779	5 779	
Reliant Trust, 2,889 %, 23 oct. 2025	25 000	24 778	24 778	
Reliant Trust, 2,889 %, 7 nov. 2025	25 700	25 441	25 441	
Reliant Trust, 2,891 %, 12 nov. 2025	27 565	27 277	27 277	
Reliant Trust, 2,901 %, 8 déc. 2025	23 955	23 655	23 655	
Reliant Trust, 2,900 %, 9 déc. 2025	14 310	14 130	14 130	
Reliant Trust, 2,890 %, 22 déc. 2025	3 815	3 763	3 763	
Reliant Trust, 2,879 %, 27 févr. 2026	12 000	11 776	11 776	
Rideau Trail Funding Trust, 3,170 %, 18 juill. 2025	44 700	44 635	44 635	
Rideau Trail Funding Trust, 3,149 %, 5 août 2025	10 000	9 970	9 970	
Rideau Trail Funding Trust, 2,939 %, 21 août 2025	1 700	1 693	1 693	
Rideau Trail Funding Trust, 2,879 %, 2 sept. 2025	67 635	67 303	67 303	
Rideau Trail Funding Trust, 2,849 %, 10 sept. 2025	1 250	1 243	1 243	
Rideau Trail Funding Trust, 2,950 %, 16 sept. 2025	395	393	393	
Rideau Trail Funding Trust, 2,851 %, 19 sept. 2025	51 355	51 037	51 037	
Ridge Trust, 3,169 %, 2 juill. 2025	11 940	11 939	11 939	
Ridge Trust, 3,095 %, 7 juill. 2025	13 100	13 093	13 093	
Ridge Trust, 3,030 %, 8 juill. 2025	34 185	34 165	34 165	
Ridge Trust, 2,845 %, 9 juill. 2025	4 070	4 067	4 067	
Ridge Trust, 3,030 %, 10 juill. 2025	43 100	43 068	43 068	
Ridge Trust, 2,951 %, 11 juill. 2025	1 843	1 842	1 842	
Ridge Trust, 3,000 %, 14 juill. 2025	12 445	12 432	12 432	
Ridge Trust, 2,949 %, 17 juill. 2025	7 125	7 116	7 116	
Ridge Trust, 2,940 %, 24 juill. 2025	6 210	6 199	6 199	
Ridge Trust, 2,940 %, 25 juill. 2025	6 205	6 193	6 193	
Ridge Trust, 2,862 %, 29 août 2025	20 000	19 908	19 908	
Ridge Trust, 2,860 %, 9 oct. 2025	1 330	1 320	1 320	
Ridge Trust, 2,879 %, 5 janv. 2026	10 000	9 854	9 854	
Safe Trust, 3,449 %, 8 juill. 2025	7 285	7 280	7 280	
Safe Trust, 2,830 %, 9 juill. 2025	17 905	17 894	17 894	
Safe Trust, 2,853 %, 11 juill. 2025	41 205	41 173	41 173	
Safe Trust, 2,849 %, 5 août 2025	45 750	45 626	45 626	
Safe Trust, 2,849 %, 7 août 2025	7 165	7 144	7 144	
Safe Trust, 2,849 %, 11 août 2025	6 900	6 878	6 878	
Safe Trust, 2,849 %, 14 août 2025	35 825	35 703	35 703	
Safe Trust, 2,853 %, 19 août 2025	9 900	9 862	9 862	
Safe Trust, 2,947 %, 22 août 2025	88 020	87 652	87 652	
Safe Trust, 2,849 %, 26 août 2025	9 030	8 991	8 991	
Safe Trust, 2,853 %, 27 août 2025	33 725	33 575	33 575	



Le 30 juin 2025

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Billets de trésorerie (suite)				
Safe Trust, 2,849 %, 28 août 2025	15 000	14 933	14 933	
Safe Trust, 3,119 %, 5 sept. 2025	4 610	4 584	4 584	
Safe Trust, 2,849 %, 23 sept. 2025	5 000	4 967	4 967	
SOUND Trust, 2,853 %, 3 juill. 2025	5 000	4 999	4 999	
SOUND Trust, 3,084 %, 8 juill. 2025	24 895	24 880	24 880	
SOUND Trust, 2,853 %, 11 juill. 2025	5 015	5 011	5 011	
SOUND Trust, 2,849 %, 5 août 2025	18 500	18 450	18 450	
SOUND Trust, 2,849 %, 12 août 2025	5 550	5 532	5 532	
SOUND Trust, 2,851 %, 14 août 2025	51 300	51 125	51 125	
SOUND Trust, 2,853 %, 19 août 2025	13 240	13 190	13 190	
SOUND Trust, 2,860 %, 22 août 2025	75 720	75 413	75 413	
SOUND Trust, 2,853 %, 27 août 2025	50 395	50 172	50 172	
SOUND Trust, 2,849 %, 28 août 2025	10 500	10 453	10 453	
SOUND Trust, 3,159 %, 4 sept. 2025	6 500	6 464	6 464	
SOUND Trust, 3,119 %, 5 sept. 2025	13 180	13 107	13 107	
SOUND Trust, 2,851 %, 12 sept. 2025	46 120	45 859	45 859	
STABLE Trust, 3,449 %, 8 juill. 2025	10 930	10 923	10 923	
STABLE Trust, 2,830 %, 9 juill. 2025	4 615	4 612	4 612	
STABLE Trust, 2,853 %, 11 juill. 2025	6 075	6 070	6 070	
STABLE Trust, 2,849 %, 5 août 2025	9 385	9 360	9 360	
STABLE Trust, 2,849 %, 7 août 2025	47 040	46 905	46 905	
STABLE Trust, 2,849 %, 11 août 2025	150	150	150	
STABLE Trust, 2,849 %, 14 août 2025	28 750	28 652	28 652	
STABLE Trust, 2,853 %, 19 août 2025	4 000	3 985	3 985	
STABLE Trust, 2,857 %, 22 août 2025	92 950	92 574	92 574	
STABLE Trust, 2,849 %, 26 août 2025	10 145	10 101	10 101	
STABLE Trust, 2,853 %, 27 août 2025	10 000	9 956	9 956	
STABLE Trust, 3,119 %, 5 sept. 2025	4 090	4 067	4 067	
STABLE Trust, 2,893 %, 18 sept. 2025	18 000	17 889	17 889	
STABLE Trust, 2,849 %, 23 sept. 2025	1 750	1 739	1 739	
SURE Trust, 2,853 %, 3 juill. 2025	4 000	3 999	3 999	
SURE Trust, 3,449 %, 8 juill. 2025	8 685	8 679	8 679	
SURE Trust, 2,853 %, 11 juill. 2025	6 720	6 715	6 715	
SURE Trust, 2,843 %, 23 juill. 2025	1 225	1 223	1 223	
SURE Trust, 2,849 %, 14 août 2025	27 595	27 501	27 501	
SURE Trust, 2,840 %, 18 août 2025	4 190	4 174	4 174	
SURE Trust, 2,851 %, 19 août 2025	45 500	45 327	45 327	
SURE Trust, 2,869 %, 22 août 2025	107 310	106 874	106 874	
SURE Trust, 2,852 %, 27 août 2025	23 190	23 087	23 087	
SURE Trust, 2,849 %, 28 août 2025	17 830	17 750	17 750	
SURE Trust, 3,119 %, 5 sept. 2025	1 515	1 507	1 507	
SURE Trust, 2,851 %, 29 sept. 2025	21 330	21 181	21 181	
Temperance Street Funding Trust, 2,889 %, 28 juill. 2025	91 230	91 036	91 036	
Toronto Hydro Corp., 2,800 %, 2 juill. 2025	6 555	6 554	6 554	
Toronto Hydro Corp., 2,785 %, 3 juill. 2025	13 570	13 568	13 568	
Toronto Hydro Corp., 2,785 %, 4 juill. 2025	9 050	9 048	9 048	
Toronto Hydro Corp., 2,813 %, 7 juill. 2025	44 765	44 744	44 744	
Toronto Hydro Corp., 2,785 %, 8 juill. 2025	6 145	6 142	6 142	
Zeus Receivables Trust, 2,849 %, 7 juill. 2025	4 380	4 378	4 378	
Zeus Receivables Trust, 3,481 %, 14 juill. 2025	1 640	1 638	1 638	
Zeus Receivables Trust, 3,449 %, 15 juill. 2025	12 100	12 084	12 084	
Zeus Receivables Trust, 3,450 %, 16 juill. 2025	11 250	11 234	11 234	
Zeus Receivables Trust, 3,439 %, 17 juill. 2025	37 430	37 375	37 375	
Zeus Receivables Trust, 3,410 %, 22 juill. 2025	6 700	6 687	6 687	
Zeus Receivables Trust, 2,879 %, 3 sept. 2025	12 000	11 940	11 940	
Zeus Receivables Trust, 3,049 %, 4 sept. 2025	3 680	3 660	3 660	



Le 30 juin 2025

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Billets de trésorerie (suite)				
Zeus Receivables Trust, 2,849 %, 10 sept. 2025	10 015	9 960	9 960	
Zeus Receivables Trust, 2,960 %, 15 sept. 2025	12 260	12 186	12 186	
Zeus Receivables Trust, 2,911 %, 18 sept. 2025	31 645	31 447	31 447	
Zeus Receivables Trust, 2,860 %, 3 oct. 2025	16 460	16 340	16 340	
Zeus Receivables Trust, 2,889 %, 22 oct. 2025	10 610	10 516	10 516	
Zeus Receivables Trust, 2,889 %, 24 oct. 2025	5 000	4 955	4 955	
Zeus Receivables Trust, 2,890 %, 7 nov. 2025	7 000	6 930	6 930	
Zeus Receivables Trust, 2,891 %, 12 nov. 2025	41 190	40 759	40 759	
Zeus Receivables Trust, 2,859 %, 20 nov. 2025	19 550	19 336	19 336	
Zeus Receivables Trust, 2,879 %, 28 nov. 2025	22 015	21 758	21 758	
Zeus Receivables Trust, 2,900 %, 9 déc. 2025	17 000	16 786	16 786	
		5 034 739	5 034 739	62,9
Obligations fédérales – court terme				
Bon du Trésor du gouvernement du Canada, 2,676 %, 2 juill. 2025	34 800	34 797	34 797	
Bon du Trésor du gouvernement du Canada, 2,704 %, 16 juill. 2025	25 200	25 172	25 172	
Bon du Trésor du gouvernement du Canada, 2,667 %, 30 juill. 2025	17 000	16 964	16 964	
Bon du Trésor du gouvernement du Canada, 2,641 %, 10 sept. 2025	1 930	1 920	1 920	
Bon du Trésor du gouvernement du Canada, 2,660 %, 24 sept. 2025	425	422	422	
		79 275	79 275	1,0
Obligations provinciales et municipales – court terme				
Administration financière des Premières nations, 2,756 %, 10 juill. 2025	56 350	56 312	56 312	
Administration financière des Premières nations, 2,743 %, 24 juill. 2025	32 800	32 743	32 743	
Municipal Finance Authority of British Columbia, 2,739 %, 16 juill. 2025	1 080	1 079	1 079	
Province d'Alberta, 2,700 %, 4 juill. 2025	4 541	4 540	4 540	
Province d'Alberta, 2,713 %, 29 juill. 2025	41 020	40 935	40 935	
Province d'Alberta, 2,723 %, 8 juill. 2025	6 155	6 152	6 152	
Province d'Alberta, 2,725 %, 16 juill. 2025	30 000	29 966	29 966	
Province d'Alberta, 2,729 %, 10 sept. 2025	20 845	20 736	20 736	
Province d'Alberta, 2,731 %, 25 juill. 2025	11 821	11 800	11 800	
Province d'Alberta, 2,732 %, 19 août 2025	1 220	1 216	1 216	
Province de la Colombie-Britannique, 2,729 %, 12 août 2025	7 200	7 177	7 177	
Province de la Colombie-Britannique, 2,730 %, 9 juill. 2025	9 020	9 015	9 015	
Province de la Colombie-Britannique, 2,740 %, 20 oct. 2025	1 170	1 160	1 160	
Province de la Colombie-Britannique, 2,830 %, 18 juill. 2025	7 220	7 211	7 211	
Province de la Colombie-Britannique, 3,089 %, 14 juill. 2025	5 455	5 449	5 449	
Province de la Colombie-Britannique, 3,091 %, 11 juill. 2025	5 995	5 990	5 990	
Province de la Colombie-Britannique, 3,370 %, 17 juill. 2025	16 980	16 955	16 955	
Province de la Colombie-Britannique, 3,400 %, 6 août 2025	3 660	3 648	3 648	
Province du Manitoba, 2,670 %, 13 août 2025	12 880	12 840	12 840	
Province du Manitoba, 2,678 %, 6 août 2025	36 125	36 030	36 030	
Province du Manitoba, 2,690 %, 27 août 2025	475	473	473	
Province du Manitoba, 2,691 %, 30 juill. 2025	10 385	10 363	10 363	
Province du Manitoba, 2,721 %, 3 sept. 2025	29 000	28 862	28 862	
Province du Manitoba, 2,729 %, 24 sept. 2025	1 955	1 943	1 943	
Province du Nouveau-Brunswick, 2,690 %, 7 août 2025	26 120	26 049	26 049	
Province du Nouveau-Brunswick, 2,693 %, 31 juill. 2025	19 750	19 707	19 707	
Province du Nouveau-Brunswick, 2,699 %, 3 juill. 2025	6 690	6 689	6 689	
Province du Nouveau-Brunswick, 2,730 %, 14 août 2025	4 050	4 037	4 037	
Province de la Nouvelle-Écosse, 2,727 %, 17 juill. 2025	66 415	66 336	66 336	
Province de la Nouvelle-Écosse, 2,730 %, 24 juill. 2025	15 725	15 698	15 698	
Province de la Nouvelle-Écosse, 2,738 %, 3 juill. 2025	14 675	14 673	14 673	
Province d'Ontario, 2,719 %, 30 juill. 2025	27 015	26 957	26 957	
Province d'Ontario, 2,732 %, 16 juill. 2025	8 995	8 985	8 985	
Province d'Ontario, 2,739 %, 20 août 2025	3 915	3 900	3 900	
Province d'Ontario, 2,924 %, 2 juill. 2025	7 260	7 259	7 259	
Province d'Ontario, 3,110 %, 9 juill. 2025	30 000	29 980	29 980	



Le 30 juin 2025

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Obligations provinciales et municipales – court terme (suite)				
Province de Québec, 2,649 %, 15 août 2025	2 860	2 851	2 851	
Province de Québec, 2,719 %, 4 juill. 2025	12 084	12 081	12 081	
Province de Québec, 2,720 %, 1 ^{er} août 2025	13 090	13 060	13 060	
Province de la Saskatchewan, 2,702 %, 26 août 2025	17 350	17 279	17 279	
Province de la Saskatchewan, 2,719 %, 24 juill. 2025	8 250	8 236	8 236	
Province de la Saskatchewan, 2,753 %, 3 juill. 2025	1 530	1 530	1 530	
		<u>637 902</u>	<u>637 902</u>	<u>8,0</u>
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME		<u>7 968 168</u>	<u>7 968 168</u>	<u>99,6</u>
TOTAL DES PLACEMENTS		<u>7 997 409</u>	<u>7 997 409</u>	<u>100,0</u>
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			3 243	–
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			<u>8 000 652</u>	<u>100,0</u>



États de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	30 juin 2025	31 décembre 2024
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	7 997 409 \$	5 394 737 \$
Trésorerie	50	10
Souscriptions à recevoir	41 136	16 649
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	937	291
TOTAL DE L'ACTIF	8 039 532	5 411 687
PASSIF		
Rachats à payer	35 692	12 289
Distributions à payer	1 911	1 607
Créditeurs et charges à payer	1 277	813
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	38 880	14 709
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	8 000 652 \$	5 396 978 \$
Placements, au coût	7 997 409 \$	5 394 737 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	3 456 755 \$	2 076 149 \$
SÉRIE D	10 488 \$	6 158 \$
SÉRIE F	1 198 267 \$	781 906 \$
SÉRIE O	3 335 142 \$	2 532 765 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	10,00 \$	10,00 \$
SÉRIE D	10,00 \$	10,00 \$
SÉRIE F	10,00 \$	10,00 \$
SÉRIE O	10,00 \$	10,00 \$

États du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2025	2024
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)		
Intérêts à distribuer	115 055 \$	112 740 \$
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	115 055	112 740
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 7 des notes annexes)	15	1
TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)	15	1
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	115 070	112 741
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	5 249	3 087
Frais d'administration	707	428
Frais liés au Comité d'examen indépendant	1	1
TPS/TVH	611	355
TOTAL DES CHARGES	6 568	3 871
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS	108 502 \$	108 870 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS		
SÉRIE A	40 146 \$	39 936 \$
SÉRIE D	143 \$	157 \$
SÉRIE F	15 615 \$	15 834 \$
SÉRIE O	52 598 \$	52 943 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	0,14 \$	0,24 \$
SÉRIE D	0,14 \$	0,24 \$
SÉRIE F	0,15 \$	0,25 \$
SÉRIE O	0,16 \$	0,26 \$



Tableaux des flux de trésorerie (non audité) (en milliers de dollars)
Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2025	2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités	108 502 \$	108 870 \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	–	–
Variation de la perte (gain) latente sur les placements et les instruments dérivés	–	–
(Augmentation) diminution des débiteurs	(646)	(172)
Augmentation (diminution) des créditeurs	464	79
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	–	–
Amortissement des primes et des escomptes	(108 222)	(105 230)
Dividendes autres qu'en trésorerie	–	–
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	–	–
Coût des placements acquis*	(19 478 900)	(9 537 075)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	17 536 750	8 812 999
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(1 942 052)	(720 529)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	5 929 225	2 536 542
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(3 976 432)	(1 806 824)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(10 701)	(9 299)
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	1 942 092 \$	720 419 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	40	(110)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	10	125
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE	50 \$	15 \$
Intérêts reçus (payés) [†]	6 187 \$	7 338 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement ^{††}	– \$	– \$
Dividendes reçus (payés) ^{††}	– \$	– \$

* Opérations en nature exclues.

[†] Classés dans les activités d'exploitation.

[‡] Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	Série A		Série D		Série F	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	2 076 149 \$	1 491 570 \$	6 158 \$	7 061 \$	781 906 \$	580 793 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS	40 146	39 936	143	157	15 615	15 834
Produit de l'émission de parts rachetables	2 873 925	965 833	9 645	2 250	1 221 726	487 094
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	38 914	38 977	140	144	12 194	12 652
Rachat de parts rachetables	(1 532 234)	(795 442)	(5 455)	(2 565)	(817 558)	(410 963)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS SUR LES PARTS RACHETABLES	1 380 605	209 368	4 330	(171)	416 362	88 783
Distributions tirées du revenu net	(40 145)	(39 902)	(143)	(157)	(15 616)	(15 818)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(40 145)	(39 902)	(143)	(157)	(15 616)	(15 818)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	1 380 606	209 402	4 330	(171)	416 361	88 799
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	3 456 755 \$	1 700 972 \$	10 488 \$	6 890 \$	1 198 267 \$	669 592 \$

	Série O		Total	
	2025	2024	2025	2024
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	2 532 765 \$	1 722 917 \$	5 396 978 \$	3 802 341 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS	52 598	52 943	108 502	108 870
Produit de l'émission de parts rachetables	2 415 877	1 095 128	6 521 173	2 550 305
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	46 248	47 298	97 496	99 071
Rachat de parts rachetables	(1 659 749)	(608 113)	(4 014 996)	(1 817 083)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS SUR LES PARTS RACHETABLES	802 376	534 313	2 603 673	832 293
Distributions tirées du revenu net	(52 597)	(52 827)	(108 501)	(108 704)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(52 597)	(52 827)	(108 501)	(108 704)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	802 377	534 429	2 603 674	832 459
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	3 335 142 \$	2 257 346 \$	8 000 652 \$	4 634 800 \$



Le 30 juin 2025

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds a pour objectif de placement d'offrir un revenu régulier et des liquidités à court terme compatibles avec les taux d'intérêt du marché monétaire à court terme tout en préservant la valeur du placement.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

Risque de crédit (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	30 juin 2025	31 décembre 2024
R-1 (É)	82,5	78,5
R-1 (M)	8,0	13,9
R-1 (F)	9,1	7,6
AAA	0,4	–
Total	100,0	100,0

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	30 juin 2025	31 décembre 2024
Billets de trésorerie	62,9	66,4
Acceptations bancaires et obligations bancaires	27,7	21,7
Obligations provinciales et municipales – court terme	8,0	10,9
Obligations fédérales – court terme	1,0	1,0
Obligations	0,4	–
Total	100,0	100,0

Risque de taux d'intérêt (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	30 juin 2025	31 décembre 2024
0 à 1 mois	33,8	35,1
1 à 3 mois	37,8	31,0
3 à 6 mois	10,8	24,8
6 à 12 mois	17,6	9,1
Total	100,0	100,0

Étant donné la courte durée de ses placements, le fonds est peu sensible aux variations des taux d'intérêt.

Hiérarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date du 30 juin 2025 et du 31 décembre 2024.

30 juin 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	29 241	–	29 241
Placements à court terme	–	7 968 168	–	7 968 168
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	–	7 997 409	–	7 997 409
% du total du portefeuille	–	100,0	–	100,0

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	5 394 737	–	5 394 737
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	–	5 394 737	–	5 394 737
% du total du portefeuille	–	100,0	–	100,0

Pour les périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,30 %	0,02 %
Série D	0,30 %	0,02 %
Série F	0,20 %	0,02 %
Série O	s.o.*	0,02 %

* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.



Le 30 juin 2025

Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Nombre de parts détenues		
Série A	120	118
Série D	60	59
Série F	182	179
Série O	398 181	–
Valeur des parts	3 985	4

Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2024.

Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Un résumé des parts achetées et rachetées à la valeur liquidative par part au cours de la période est présenté ci-après.

	30 juin 2025	30 juin 2024
Série A		
Nombre de parts à l'ouverture	207 615	149 115
Nombre de parts émises	287 393	96 583
Nombre de parts réinvesties	3 891	3 898
Nombre de parts rachetées	(153 223)	(79 544)
Nombre de parts à la clôture	345 676	170 052
Série D		
Nombre de parts à l'ouverture	616	706
Nombre de parts émises	964	225
Nombre de parts réinvesties	14	14
Nombre de parts rachetées	(545)	(256)
Nombre de parts à la clôture	1 049	689
Série F		
Nombre de parts à l'ouverture	78 191	58 063
Nombre de parts émises	122 173	48 709
Nombre de parts réinvesties	1 219	1 265
Nombre de parts rachetées	(81 756)	(41 096)
Nombre de parts à la clôture	119 827	66 941
Série O		
Nombre de parts à l'ouverture	253 277	172 243
Nombre de parts émises	241 587	109 512
Nombre de parts réinvesties	4 625	4 730
Nombre de parts rachetées	(165 975)	(60 811)
Nombre de parts à la clôture	333 514	225 674

Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 7 des notes annexes)

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	30 juin 2025	30 juin 2024
Juste valeur des titres prêtés	73 506	18 059
Juste valeur de la garantie reçue	74 976	18 420

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du fonds et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans l'état du résultat global.

	30 juin 2025		30 juin 2024	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	19	100	1	100
RBC SI (payé)	(4)	(20)	–	(20)
Impôt retenu à la source	–	–	–	–
Revenu du fonds	15	80	1	80

Placements détenus par d'autres fonds de placement liés (%) (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du fonds détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Canadian Core Real Estate LP	2,6	5,1
GIF Aggregator CA LP	–	0,1
GIF Aggregator NNA LP	0,1	0,1
Fonds immobilier canadien de base RBC	–	–
SEC Fonds d'infrastructures mondiales RBC	–	0,1
Solution de versement géré RBC – Évolué	0,2	0,2
Solution de versement géré RBC – Évolué Plus	0,1	0,2
Portefeuille équilibré sélect RBC	3,4	4,7
Portefeuille équilibré choix sélect RBC	–	–
Portefeuille prudence choix sélect RBC	–	–
Portefeuille de croissance choix sélect RBC	–	–
Portefeuille prudence sélect RBC	2,4	3,5
Portefeuille de croissance sélect RBC	1,0	1,4
Portefeuille de croissance élevée sélect RBC	0,9	1,3
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC	17,9	15,4
Total	28,8	32,4



Fusion de fonds (en milliers, sauf les taux d'échange)

À la fermeture des bureaux le 17 avril 2025, le Fonds du marché monétaire canadien Indigo RBC et le Fonds en gestion commune marché monétaire canadien Indigo RBC ont été fusionnés avec le Fonds du marché monétaire canadien RBC, selon la méthode de l'acquisition. En vertu de cette méthode, le fonds maintenu est désigné comme le fonds acquéreur, et les fonds dissous sont désignés comme les fonds acquis. Le choix est fondé sur certains éléments du fonds maintenu tels que les objectifs de placement, la composition du portefeuille et la taille de l'actif du fonds.

Les détails relatifs au Fonds du marché monétaire canadien Indigo RBC (le « fonds dissous ») et au Fonds du marché monétaire canadien RBC (le « fonds maintenu ») se présentent comme suit :

Actif net acquis par le fonds maintenu	
Série A	447 296 \$
Série F	23 211 \$
Série O	18 851 \$
Taux d'échange – série A	1,00
Parts émises par le fonds maintenu – série A	44 730
Taux d'échange – série F	1,00
Parts émises par le fonds maintenu – série F	2 321
Taux d'échange – série O	1,00
Parts émises par le fonds maintenu – série O	1 885

Les détails relatifs au Fonds en gestion commune marché monétaire canadien Indigo RBC (le « fonds dissous ») et au Fonds du marché monétaire canadien RBC (le « fonds maintenu ») se présentent comme suit :

Actif net acquis par le fonds maintenu	
Série F	360 \$
Série O	62 778 \$
Taux d'échange – série F	1,00
Parts émises par le fonds maintenu – série F	36
Taux d'échange – série O	1,00
Parts émises par le fonds maintenu – série O	6 278

Le fonds maintenu désigné ci-dessus a acquis la totalité de l'actif et a pris en charge la totalité du passif des fonds dissous à leur juste valeur de marché et a émis en contrepartie des parts de fonds dont la valeur est équivalente à celle de l'actif net des fonds dissous. Par conséquent, les porteurs de parts des fonds dissous sont devenus des porteurs de parts du fonds maintenu. Après les fusions, les fonds dissous ont été liquidés.

Au 17 avril 2025, tous les placements des fonds dissous ont été cédés au fonds maintenu à leur juste valeur de marché.

Les états financiers du fonds maintenu comprennent les résultats d'exploitation des fonds dissous à partir de la date de fusion. Toutes les données comparatives figurant dans ces états financiers s'appliquent uniquement au fonds maintenu.

En vertu des règles fiscales de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) touchant les réorganisations, les fusions ont été effectuées avec report d'impôt (roulement fiscal), et la fin d'année d'imposition des fonds dissous et du fonds maintenu est réputée être le 17 avril 2025. Les placements affichant des pertes latentes sont réputés avoir été cédés à leur juste valeur de marché, et les placements affichant des gains latents sont réputés avoir été cédés à leur juste valeur de marché ou au montant choisi. Le fonds n'avait aucun passif d'impôt au 17 avril 2025. Tous les reports de pertes en capital et de pertes autres qu'en capital sont venus à échéance par suite des fusions.

Aucun coût lié aux fusions n'a été imputé aux fonds ni aux porteurs de parts.

1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22^e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 7 août 2025.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série PZ, de série PTZ, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N, de série O et de série FNB.

Les parts de série A et de série AZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série PZ et de série PTZ ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de

série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les parts de série FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Cboe Canada (la « Cboe Canada »), selon le cas. La TSX et Cboe Canada sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

Un preneur ferme ou un courtier désigné peut, en tout temps pendant les jours de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts d'une série FNB. Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le fonds émettra ou rachètera les parts au preneur ferme ou au courtier désigné au plus tard le premier jour de bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, le preneur ferme ou le courtier désigné doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres pertinents;
- b) une somme en trésorerie suffisante pour que la valeur du panier de titres pertinents et la somme en trésorerie versée correspondent à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts, plus l'ajustement relatif aux distributions, le cas échéant, de la série FNB.

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts de série FNB contre trésorerie à un prix de rachat par part correspondant au montant le moins élevé entre i) 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat et ii) la valeur liquidative par part à la

Le 30 juin 2025

date de prise d'effet du rachat. Les porteurs de parts pourront généralement vendre leurs parts (plutôt que d'en demander le rachat) à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, à leur pleine valeur de marché par l'entremise d'un courtier inscrit, en assumant uniquement les commissions de courtage habituelles. Pour qu'elle prenne effet un jour de bourse donné, une demande de rachat au comptant doit être reçue ce même jour avant l'heure prescrite par RBC GMA, selon le cas. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue avant l'heure prescrite ou si elle est reçue un jour autre qu'un jour de bourse, elle sera réputée avoir été reçue le jour de bourse suivant.

Fonds RBC	Série	Symbole à la Bourse
Portefeuille prudence d'obligations RBC	Série FNB	RCNS
Portefeuille d'obligations essentielles RBC	Série FNB	RCOR
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC	Série FNB	RPLS
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	Série FNB	RCEI
Fonds nord-américain de valeur RBC	Série FNB	RNAV
Fonds nord-américain de croissance RBC	Série FNB	RNAG
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC	Série FNB	RUMG
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC	Série FNB	RLST
Fonds d'actions internationales RBC	Série FNB	RINT
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série FNB	REMD
Fonds d'actions mondiales de sociétés à grande capitalisation RBC	Série FNB	RGLE
Fonds mondial d'énergie RBC	Série FNB	RENG
Fonds mondial de métaux précieux RBC	Série FNB	RGPM
Fonds mondial de technologie RBC	Série FNB	RTEC

2. Période

Les états de la situation financière sont arrêtés au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, selon le cas, et les états du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations de la valeur liquidative sont présentés pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024, sauf pour les fonds établis au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement, indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, au 30 juin de cet exercice.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et IAS 34 *Information financière intermédiaire* publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les informations significatives sur les méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés

Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, sous forme de titres ou de trésorerie. La trésorerie reçue en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres reçus à ce titre n'y sont pas inclus. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie

du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

Classement des parts rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le 30 juin 2025

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débentures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Options – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Les bons de souscription sont comptabilisés à titre de placements et sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque les bons de souscription sont exercés ou qu'ils ont expiré, les gains (pertes) nets réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière et la variation en glissement annuel de ces soldes est comptabilisée comme « Augmentation/diminution des débiteurs » ou « Augmentation/diminution des créditeurs » dans le tableau des flux de trésorerie, selon le cas.

Le 30 juin 2025

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Swaps de rendement global – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés comme « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » dans l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Swaps de taux d'intérêt – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont respectivement comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps sur défaillance – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et les montants versés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Le 30 juin 2025

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC, le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC, le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC et le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net

sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) liée aux activités de l'actif net attribuable

aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	KRW – Won sud-coréen
BRL – Real brésilien	KZT – Tenge kazakh
CAD – Dollar canadien	MXN – Peso mexicain
CHF – Franc suisse	MYR – Ringgit malais
CLP – Peso chilien	NOK – Couronne norvégienne
CNH/CNY – Renminbi chinois	NZD – Dollar néo-zélandais
COP – Peso colombien	PEN – Nouveau sol péruvien
CZK – Couronne tchèque	PHP – Peso philippin
DKK – Couronne danoise	PLN – Zloty polonais
DOP – Peso dominicain	PYG – Guarani paraguayen
EGP – Livre égyptienne	RON – Leu roumain
EUR – Euro	RUB – Rouble russe
GBP – Livre sterling	SEK – Couronne suédoise
HKD – Dollar de Hong Kong	SGD – Dollar de Singapour
HUF – Forint hongrois	THB – Baht thaïlandais
IDR – Rupiah indonésienne	TRY – Nouvelle livre turque
ILS – Nouveau shekel israélien	TWD – Nouveau dollar taïwanais
INR – Roupie indienne	USD – Dollar américain
JPY – Yen japonais	ZAR – Rand sud-africain

Opérations en nature et échanges entre les séries d'un fonds Les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une

analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les grandes perturbations sur les marchés, telles que celles causées par les pandémies, les catastrophes naturelles et environnementales, les guerres et les actes terroristes, peuvent nuire aux marchés locaux et mondiaux et au cours normal des activités sur les marchés. Elles peuvent aussi nuire à la performance du fonds et à la valeur de ses placements.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent

ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme

de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

Les ventes à découvert comportent certains risques, notamment le risque que la vente à découvert d'un titre expose un fonds à des pertes si la valeur du titre augmente. Toute vente à découvert crée le risque d'une perte théoriquement illimitée, car le cours du titre sous-jacent peut théoriquement augmenter à l'infini et entraîner une hausse, pour le fonds, des coûts d'achat des titres servant à couvrir la position à découvert. Par ailleurs, lorsqu'un fonds procède à une vente à découvert, il doit emprunter des titres afin de pouvoir effectuer cette vente. Rien ne garantit que le prêteur des titres n'en exigera pas le remboursement avant que le fonds souhaite le faire, l'obligeant éventuellement à emprunter les titres auprès d'un autre prêteur ou de les acheter sur le marché à un prix moins intéressant. En outre, les emprunts de titres engendrent des frais d'emprunt. Ces frais pourraient augmenter au cours de la période d'emprunt, alourdissant ainsi les charges liées à la stratégie de vente à découvert. Rien ne garantit non plus que le titre vendu à découvert puisse être racheté, compte tenu des contraintes de l'offre et de la demande sur les marchés. Finalement, afin de maintenir les rapports appropriés entre les positions acheteur et les positions vendeur d'un fonds, le gestionnaire pourrait devoir acheter ou vendre des titres à découvert à des prix non intéressants. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus en position acheteur est fonction de la juste valeur de ces instruments.

6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement,

l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le

Le 30 juin 2025

« revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujéti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2 de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi.

Les fonds peuvent être assujétiés à des retenues d'impôt prélevées par certains pays sur les revenus de placement et les gains en capital étrangers. Ces revenus ou ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt connexes, ou l'estimation de l'impôt sur les gains en capital, sont comptabilisées à titre de charge dans l'état du résultat global. Le passif au titre des retenues d'impôt sur les gains en capital est inscrit au poste « Crédeurs et charges à payer » dans l'état de la situation financière. L'estimation pourrait différer considérablement du montant réel de l'impôt à payer.

7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit

ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas,

Le 30 juin 2025

assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC
Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada) (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC
Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North
RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller de :
Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations étrangères RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada) (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)

Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay
 Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)
 Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)
 Fonds équilibré RBC (pour une partie du fonds)
 Fonds équilibré mondial RBC (pour une partie du fonds)
 Fonds équilibré Vision RBC (pour une partie du fonds)
 Fonds international de croissance de dividendes RBC
 Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds)
 Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds sous-jacent)
 Fonds d'actions européennes RBC
 Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC
 Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC (pour les fonds sous-jacents)
 Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
 Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC
 Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC
 Fonds d'actions mondiales RBC
 Fonds d'actions mondiales Vision RBC
 Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
 Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
 Fonds leaders d'actions mondiales RBC
 Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
 Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)
 Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North
 Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

RBC Global Asset Management (Asia) Limited est le sous-conseiller de :
 Fonds équilibré RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds international de croissance de dividendes RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds sous-jacent)
 Fonds indiciel d'actions internationales RBC
 Fonds d'actions asiatiques RBC (pour les fonds sous-jacents)
 Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC
 Fonds d'actions chinoises RBC
 Fonds d'actions japonaises RBC
 Fonds d'actions Inde RBC

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

Fiduciaire

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Placeurs

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

Dépositaire

À moins d'indication contraire dans les renseignements propres au fonds, RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Le 30 juin 2025

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Courtiers

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Administrateur d'hypothèques

La Banque Royale peut gérer les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats d'actions, de titres de créance ou de créances hypothécaires auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions, de titres de créance ou de créances hypothécaires à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations entre fonds

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.

9. Nouvelles normes IFRS de comptabilité

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.